

AFFAIRE N° 34.

OBJET : Projet d'exploitation d'un atelier de récupération d'épaves de véhicules automobiles et un atelier de réparation à Sainte-Clotilde par M. LAW-PANG Emilien.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Conformément à l'article 8 du Décret N° 77 1133 du 21 Septembre 1977, M. le Préfet de la Réunion m'a demandé par lettre en date du 15 Janvier 1980 de lui faire connaître l'avis du Conseil Municipal sur le projet d'exploitation d'un atelier de récupération d'épaves de véhicules automobiles et un atelier de réparation présenté par M. LAW-PANG Emilien.

J'ajoute qu'une enquête publique a été ouverte du 4 Février au 4 Mars 1980 inclus et que pendant cette période les pièces du dossier et un registre d'enquête ont été déposés à la Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Mesdames et Messieurs je vous demande votre avis sur cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

x

x x

VO - St Denis le 23 Avril 1980.
Le Préfet, P/le Préfet et par délégation,
Le Directeur de l'Administration
Générale et de la Réglementation

Signé : G. Leclercq